

ÉCHANGE DE NOTES PORTANT MODIFICATION DE L'ACCORD
BILATÉRAL DE 1966 SUR LES TRANSPORTS AÉRIENS

OBJET

Le Canada et l'URSS ont modifié leur Accord de 1966 afin de permettre de nouvelles liaisons aériennes entre les deux pays.

CONTEXTE

Le récente intensification du tourisme et des liens commerciaux entre le Canada et l'Union soviétique a provoqué un accroissement considérable de la demande de services aériens entre les deux pays. Ainsi, le nombre de voyageurs dans les deux sens a augmenté d'un tiers au cours de chacune des trois dernières années. La renégociation de l'Accord de 1966 constitue une première initiative pour répondre à cette demande.

DESCRIPTION

Cet échange de notes diplomatiques prévoit l'attribution de droits de circulation aérienne en un point intermédiaire en Europe, ce qui permettra au transporteur canadien désigné - les Lignes aériennes Canadien International - de mettre en service dès 1990 des vols commercialement viables à destination de Moscou. Ce sera la première fois qu'un transporteur canadien assurera la liaison entre les deux pays depuis la suspension des vols d'Air Canada à Moscou en 1977. La compagnie Aéroflot obtient de son côté des droits de circulation entre Shannon (Irlande) et Gander (Terre-Neuve), ainsi qu'entre Gander et Cuba.

AVANTAGES

Les nouveaux droits de circulation ainsi établis devraient non seulement permettre la reprise de services aériens vers Moscou par un transporteur canadien, mais aussi jeter les bases d'un nouvel élargissement réciproque des droits de circulation lors de la prochaine série de négociations, en 1990. Ce nouveau progrès dans nos relations bilatérales illustre l'importance des liens commerciaux, culturels, touristiques et familiaux entre nos deux peuples.